



APPEL D'OFFRE 104002/RDC/2023/04/01

CONSULTANCE EN RÉDACTION DE L'ÉTAT DES LIEUX AU PROFIT DU PROJET « RENFORCER LE SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT EN RDC 2022-2027 »

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS





1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour des prestations de services d'analyse de données et de rédaction du rapport d'état des lieux en RDC.

1.1 Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- La non-discrimination
- Le droit à la vie, à la survie et au développement
- Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès de 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

1.2 Le projet en RDC

Ce projet intitulé « Renforcer le système de protection de l'enfant en RDC » vise d'une part une protection accrue des enfants et d'autre part, des droits plus respectés pour les filles et les garçons en RDC, notamment ceux et celles en situation de privation de liberté, à risque ou victimes d'exploitation économique ou sexuelle.

Ce projet tire sa source également du désir d'avoir, dans la mesure du possible, des interventions holistiques. C'est pourquoi le projet cible :

- Les enfants eux-mêmes
- Les organisations de la société civile



- Le secteur de la privation de liberté
- Le secteur du travail
- Le secteur du tourisme et du voyage
- Les secteurs classiques (police, justice, travail social)

Aux termes des acteurs ciblés par ce projet, on note les acteurs classiques (police justice, travail social), lesquels furent les cibles de la première initiative de 2015 à 2020, mais aussi des acteurs moins considérés du système. En étendant donc ses actions aux secteurs négligés, l'IBCR veut poursuivre son appui en matière de gouvernance adaptée à l'enfant en RDC en mobilisant des filles et des garçons en tant que sujets de droit, et à aller encore plus loin en matière de professionnalisation des pratiques adaptées à l'enfant, de coordination entre les acteurs de l'ensemble des secteurs visés et d'adaptabilité du système de protection en RDC. C'est cet ensemble complémentaire qui permettra non seulement de consolider les acquis de la première phase, mais aussi de renforcer davantage le système national de protection de l'enfant en RDC.

Cette cartographie présentera alors une photographie de la réponse sectorielle et multisectorielle des acteurs négligés du système de protection de l'enfant face aux enfants privés de liberté, victimes de violences économiques, enfants victimes de violences sexuelles, qui sont les profils d'enfants visés par le projet. Du reste, la cartographie devrait faire l'effort de présenter un tableau général puis relever des spécificités relatives à ces trois profils d'enfants.

Les premières actions de ce processus ont consisté à la tenue d'ateliers sectoriels et multisectoriel de novembre 2022 à mars 2023 concernant l'ensemble des secteurs visés par ce projet. Concernant les enfants, ce sont des entretiens individuels et focus-groups qui ont permis à l'équipe projet de collecter des informations sur leurs contacts avec les différents professionnels ciblés.

Les informations ayant été collectées auprès des différents partenaires du projet, il s'agit maintenant d'en produire le rapport analytique appelé Rapport d'état des lieux.

1.3 Détails de la prestation attendue

Le mandat de la consultance est de **rédiger l'État des lieux du système de protection de l'enfant** en lien avec les objectifs du projet.

Cet état des lieux consiste en une analyse de la situation du système de protection de l'enfant en RDC, notamment sur les problématiques liées à la privation de liberté, aux risques et violences sexuelles et économiques que peuvent subir les enfants ainsi que sur les compétences et les pratiques des professionnels visés par le projet.

Cette analyse devrait se faire à partir des informations recueillies lors de la collecte des données ainsi que sur la base d'une recherche documentaire.

1.4 Livrables attendus

La personne consultante devra :

- a) Produire, en début de mandat, un plan de rédaction
- b) Effectuer la revue de la littérature grise, académique et des statistiques nationales
- c) Produire une analyse sur les dysfonctionnements du système de protection
- d) Émettre des recommandations en lien avec la portée du projet
- e) Rédiger le document de l'EDL (État des lieux)

Le ou la prestataire devra présenter un document final incluant un sommaire, une liste des abréviations et des annexes rédigé en français et ne **dépassant pas 75 pages**. Le document devra aussi contenir un récapitulatif en trois (03) page en début de document qui reprend les principaux points d'analyse et les principales recommandations.

1.5 Durée de la consultation

L'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport de l'état des lieux est prévu sur une période de plusieurs mois, **à raison de maximum 50 jours de travail**.

2. Réception des soumissions :

2.1. Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le **26 mai à 17h00** (heure de Kinshasa).

2.2. Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

2.3. Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF, à Maureen Boutier, et envoyées à l'adresse courriel suivante : supply@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

3. Clauses générales de soumission :

3.1. Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations avec le Bureau.



3.2. Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

3.3. Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) doit être libellé en (USD) toutes taxes comprises. Les taxes doivent être clairement indiquées.

3.4. Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français. Les langues de travail du Bureau sont le français, l'anglais et l'espagnol.

3.5. Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 90 jours suite à la date de réception au Bureau.

3.6. Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un Consultant pour la rédaction de l'État des lieux du projet offrant un service à la clientèle, des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs

5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossier et tarifs.

5.1. Expérience professionnelle dans la rédaction de document institutionnels

Le Bureau souhaite que les personnes soumissionnaires possèdent de l'expérience dans l'élaboration de cartographies, d'État des lieux ou d'analyses de système de protection de l'enfant. Pour examiner cette expérience, le soumissionnaire devra fournir :

- Un (1) CV*
- Un (1) échantillon de travail démontrant sa capacité de rédaction.



** Atout : que la ou le prestataire possède un diplôme universitaire de 2e cycle en droit, sociologie, développement international, sciences politiques, anthropologie, économie ou administration publique, avec une expertise sur les enjeux des droits de l'enfant en Afrique francophone.*

5.2 Expérience en analyse de donnée et recherche documentaire

Le Bureau a besoin que le ou la soumissionnaire possède des compétences en recherche scientifique, analyse des données et recherche documentaire, pour démontrer cela le ou la soumissionnaire devra une **liste des productions réalisées ces deux dernières années**.

5.3 Références

Le Bureau souhaite savoir si le soumissionnaire a de l'expérience dans ce genre d'exercice d'analyse et de rédaction de rapport dans un pays francophone d'Afrique dans le domaine des droits de l'homme, droits de l'enfant, sociologie, protection, etc.

Le ou la soumissionnaire devra fournir une liste une **liste de trois (3) références d'autres clients**. Le soumissionnaire peut aussi fournir une lettre de recommandation.

5.4 Proposition de calendrier

Selon les indications présentées dans le point 1.3 et suivant du présent appel d'offre, le ou la soumissionnaire devra détailler les différentes étapes avec des indicateurs de suivi dans un calendrier détaillé.

5.5 Tarif et offre financière détaillée

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau souhaite alors recevoir une offre financière détaillée (incluant toutes les taxes) pour les couts de cette prestation incluant tous les services mentionnés ci-dessus. Le coût de la TVA devra être indiqué. Le ou la soumissionnaire devra proposer un tarif journalier ou tarif horaire.

5.6 Modalité de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un consultant dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité.

Le Bureau souhaite donc connaitre les délais et modalités de paiement. Le Bureau s'attend à des services de facturation et de paiement adéquats à sa structure, soit, et des modalités de paiement par chèque et virements bancaires.



5.7 Déplacement à Kinshasa

Le Bureau aura besoin que la personne consultante se déplace au moins une fois au Bureau à Kinshasa. Le ou la soumissionnaire devra démontrer sa capacité à se déplacer et inclure dans son offre financière les frais de déplacement le cas échéant.

6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :

6.1. Entente sur la période de la prestation :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

1. Résiliation

Le Bureau peut résilier l'entente en tout temps. Dans le cas d'une telle résiliation, le Bureau verse au fournisseur et le fournisseur accepte à titre de règlement complet, un montant pour les services rendus de façon satisfaisante.

2. Cession

- a. Le consultant ne peut, ni en partie ni en totalité, céder l'entente sans le consentement préalable du Bureau. Après réception d'une demande du consultant à cette fin, le Bureau informe dans les meilleurs délais le fournisseur de sa décision.
- b. La cession des présentes sans le consentement précité ne libère le consultant d'aucune des obligations que lui impose l'entente et n'impose aucune responsabilité au Bureau.

6.2. Engagement du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion d'une entente sur la période de la consultance, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du consultant un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le consultant n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

6.3. Politique générale du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

6.4. Destruction des données :

Il est de la responsabilité du fournisseur de services de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

terme du contrat de consultance ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au fournisseur de services soient totalement détruites

Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !